

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 3 avril 2024

Date de convocation : 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD – Président, hormis pour la délibération 07 sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN.

Présents :

LES HERBIERS : Christophe HOGARD sauf à la délibération n° 07 – Luc SOULARD – Angélique RICHARD – Magali LOISEAU – Odile PINEAU sauf à la délibération n°52 - Patrice BOUANCHEAU - Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU – Jean-Marie GRIMAUD - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU jusqu'à la délibération n° 08

MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU – Jean-Michel LUMEAU – Sophie SIONNEAU

LES EPESSSES : Jean-Louis LAUNAY – Philippe ALBERT

BEAUREPAIRE : Franck GAUTHIER – Jérôme GUERRY

VENDRENNES : Roseline PHLIPART

MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU – Alexandra BEAUNÉ

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN sauf aux délibérations n° 01, 02 et 52 - Nicolas GRELET

SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER sauf aux délibérations n°08 et 09

Nombre de conseillers en exercice : 37

36 aux délibérations n° 01, 02, 07

35 à la délibération n°52

Nombre de conseillers présents : 29 de la délibération 01 à 02 – 30 de la délibération n° 03 à la délibération n° 06 – 29 à la délibération n° 07 et 08 – 28 à la délibération n° 09 – 29 de la délibération n° 10 à la délibération n° 51 – 27 à la délibération 52 – 29 de la délibération n° 53 à la délibération n° 54

Nombre de conseillers votants : 35 de la délibération n° 01 à la délibération n° 02 – 36 de la délibération n°03 à la délibération n°06 – 35 à la délibération n° 07 et à la délibération n° 08 – 34 à la délibération 09 – 35 de la délibération n°10 à la délibération n° 51 – 33 à la délibération n° 52 – 35 de la délibération n° 53 à la délibération n° 54

Pouvoirs :

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Luc SOULARD

Estelle SIAUDEAU avait donné pouvoir à Magali LOISEAU

Julie MARIEL-GODARD avait donné pouvoir à Joseph LIARD

Hélène POINGT-GASKA avait donné pouvoir à Philippe ALBERT

Stéphanie PELTIER avait donné pouvoir à Jean-Louis LAUNAY

Pascal LALLEMAND avait donné pouvoir à Roseline PHLIPART

Excusée :

Elodie BRANGER

Secrétaire de séance : Angélique RICHARD



• **53. OFFICE DE TOURISME – FIXATION DES TARIFS BOUTIQUE ET ANIMATIONS**

- Rapporteur : Landry RONDEAU

Pour promouvoir le Pays des Herbiers et la Vendée, l'Office de Tourisme a mis en place une boutique au sein de ses locaux qui se compose d'articles souvenirs à l'effigie du Puy du Fou, du Pays des Herbiers et de la Vendée.

Depuis 2022, une collection d'illustrations représentant le territoire a été déclinée en 3 supports (affiches format 40 X 30 cm, affiches format 50 X 70 cm et cartes postales). 4 nouvelles illustrations vont prochainement enrichir la collection :

- Beaurepaire, ville étoilée
- Les Epesses, station verte
- Saint Paul en Pareds, la légende des farfadets
- Vendrennes, la prairie du Benet.

Dans le cadre de la régie de l'Office de Tourisme, il convient de fixer le montant des tarifs complémentaires suivants relatifs aux lots d'affiches :

- lot de 8 affiches différentes 40 X 30 cm : 90,00 €
- lot de 8 affiches différentes 50 X 70 cm : 140,00 €

Par ailleurs, l'Office de Tourisme du Pays des Herbiers a également pour mission la mise en place d'animations touristiques sur son territoire de compétence. Un calendrier des animations estivales intitulé « Les sorties de l'été » rassemble l'ensemble de ces animations.

Dans le cadre de la régie de l'Office de Tourisme, il convient de fixer le montant des tarifs des nouvelles animations ci-dessous :

- Goûtons la Nature : 5 € / personne à partir de 5 ans (gratuit pour les enfants de moins de 5 ans)
- Jeu de piste :
 - o 10 € le sac à dos pour participer,
 - o 30 € supplémentaire en cas d'équipement(s) manquant(s) et/ou détérioré(s).

Enfin, pour compléter sa programmation estivale, l'Office de Tourisme organise depuis 2019 son marché « Les Saveurs d'été ». Il est proposé, à compter de l'édition 2024, de proposer la mise à disposition d'un barnum aux exposants ne disposant pas de leur propre équipement.

Il convient donc de fixer le montant de cette location :

- location barnum : 10 € l'unité

Compte tenu de l'exposé qui précède,

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme du 14 mars 2024,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 27 mars 2024,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

- fixer les tarifs mentionnés ci-dessus.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Angélique RICHARD,
Secrétaire de séance



Transmis en Préfecture le :

09 AVR. 2024

Publié électroniquement le :

09 AVR. 2024



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président

